

Un comble : les personnes handicapées liquident leur retraite plus tard que les valides !

Un rapport de la DREES vient renforcer les revendications FO relatives à l'accès à la retraite des salariés handicapés.

« En 2018, les personnes considérées comme handicapées, car fortement limitées dans les activités de la vie quotidienne, liquident leur retraite à 62,4 ans en moyenne, soit 0,3 an de plus que les personnes sans incapacité », selon une étude publiée par la Drees le 13 février.

Pourtant, après 50 ans, selon le rapport, plus de 60% des personnes handicapées ne sont ni en emploi ni à la retraite : elles sont au chômage, en invalidité, en arrêt de travail... elles perçoivent éventuellement des revenus de remplacement, des minima sociaux ou vivent des revenus de leur conjoint.

Ces constats montrent bien que les personnes concernées, qui n'atteignent que très rarement les durées de cotisation exigées pour un départ à taux plein, sont contraintes d'attendre 62 ans afin de ne pas subir de décote.

Il est clair pour FO que le dispositif de départ anticipé pour handicap, qui permet de partir jusqu'à 5 ans plus tôt à taux plein, est largement inopérant, ses conditions restant inatteignables pour un grand nombre de personnes handicapées.

FO renouvelle avec force sa demande de simplifier et améliorer l'accès à la retraite anticipée pour handicap, notamment par la réintroduction du critère RQTH.

FO rappelle également ses revendications en faveur d'une meilleure prévention de la désinsertion professionnelle, du maintien en emploi des seniors handicapés, d'une bonification des droits à retraite pour chaque année travaillée avec handicap, et de la mise en place d'une retraite progressive anticipée dès 55 ans pour handicap.

Pour FO, le projet de système de retraite « universelle » porté par le gouvernement, ne résout en rien les injustices du système actuel concernant les personnes en situation de handicap. Pour ces raisons et bien d'autres, FO continue à rejeter ce projet et à en demander l'abandon.

Paris, le 20 février 2020

Contacts :

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Secrétariat général

✉ yveyrier@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.86.01

&

Anne BALTAZAR

Conseillère confédérale
chargée du Handicap

Secrétariat général

✉ abaltazar@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.85.59